

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 200

présenté par

Mme Orliac, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Pinel, M. Saint-André,
M. Schwartzberg et M. Tourret

à l'amendement n° 177 du Gouvernement

ARTICLE 51

À la fin du dernier alinéa, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2016 »

la date :

« 1^{er} janvier 2017 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de fixer l'entrée en vigueur de l'ensemble de cette réforme du mécanisme des ATU/post ATU au 1^{er} janvier 2017, afin de respecter les impératifs de sécurité et de prévisibilité juridique.